



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU MERCREDI 11 NOVEMBRE

Membres présents :

- M David BALLIEU, proviseur
- Mme Blaizot , Ambassade de France (en visioconférence)
- Mme Karine SAKO, directrice
- Mme Sylvie BOURGET , DAF
- Mme Delphine CASTRE , CPE
- Mme Maëlle Longueville, représentante des enseignants du second degré
- Paul Gozdek, représentant des enseignants du premier degré
- M Rémi Salomon, représentant des enseignants du premier degré
- Mme Chrystel Delaigue, représentante des enseignants du second degré
- Mme Astrid Dessi, représentante des parents au conseil d'établissement
- Mme Anne Marie Langefeld, représentante suppléante des parents au conseil d'établissement
- Mme Nana Owusu, représentante des parents au conseil d'établissement
- M Kris Kapoor, représentant des parents au conseil d'administration
- Mme Julie Helleman, représentante des parents au conseil d'administration
- Mme Alice Coles, représentante des parents au conseil d'administration
- Mlle Lucille Couprie, élève suppléante élue au CE
- Mlle Zaya Toumbou, élève élue au CE

M Ballieu regrette l'absence de représentants du personnel hors enseignant. Selon Mme Longueville, il y a un sentiment de lassitude, ils ont l'impression de ne pas avoir été écoutés. Mme Dessi propose de les entendre. L'année dernière des personnels non enseignants se sont approchés directement des parents d'élèves.

On doit aborder cette question pour avoir une représentation de tous les personnels.

M Ballieu précise que le CE n'a pas pu se tenir en salle du Conseil par manque de place. Nous n'avons pas de salle de réunion à l'échelle de nos besoins dans les conditions particulières de COVID.

1) Adoption du PV de la séance du 01 juillet 2020

Adopté à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 17 septembre 2020

Adoption protocole de ré ouverture aux élèves des classes à examens.

Adopté à l'unanimité.

3) Installation des instances

VOIR DOCUMENT JOINT

Les représentants des enseignants du secondaire rappellent qu'il est compliqué de trouver des personnes pour siéger que ce soit en contrat local ou en contrat de résident. Mme Delaigue précise qu'il y a trop de commissions pour la taille de notre établissement. Souvent ce sont les mêmes qui vont dans les commissions.

Accord également de M Rémi Salomon pour le primaire.

Cette année les nouveaux enseignants n'ont pas eu le temps de s'installer à cause de la situation sanitaire, il est difficile pour eux de s'impliquer dans les commissions.

Mme Delaigue interroge le Proviseur sur la possibilité de fusionner certaines commissions/instances afin de pallier la difficulté liée à la disponibilité des représentants du personnel.

D. Ballieu rappelle que, mis à part la commission restauration scolaire, toutes sont statutaires. Elles doivent exister.

Il a été rappelé par le proviseur que dans les grands lycées, la charge se partage. Dans un établissement de petite taille c'est plus compliqué.

Nous avons du mal à trouver du monde pour la commission restauration scolaire. Elle se réunit tous les deux mois et demande de ce fait, une grande implication des membres.

4) Adoption du règlement intérieur du CE

Adopté à l'unanimité.

Après vérification, tous les PV se font bien dans les deux langues. Le français sur le site en Français et l'Anglais sur le site anglophone.

5) Bilan de rentrée 2020

2017 : 560 élèves

2018 : 603 élèves

2019 : 662 élèves

2020 : 648 élèves (contexte de crise sanitaire COVID)

M Ballieu précise que la diminution des effectifs ne concerne que la maternelle. L'élémentaire et le secondaire sont en croissance. Mme Longueville et Mme Delaigue soulignent que la diminution de l'effectif global est minime par rapport à la crise.

Plutôt qu'un départ d'élèves, nous sommes face à un manque d'inscription (50 élèves en moins en maternelle) car les cours ne reprennent pas avant Janvier. On a espoir en Janvier de retrouver notre rythme de croissance.

Nous avons prévu 710 élèves. Dans un contexte normal, nous aurions pu atteindre l'objectif, voire plus. Par contre, notre établissement ne peut pas matériellement accueillir 710 élèves.

Mme Delaigue ajoute qu'une partie des enseignants estime que le niveau des élèves en Français n'est pas satisfaisant. Il y a également un problème de culture générale de certains élèves. C'est bien de vouloir avoir du monde, mais attention au niveau. Il est plus ou moins facile de faire rattraper un niveau correct aux élèves car tout dépend de la classe dans lequel l'élève, non francophone, arrive.

Le Proviseur, précise sur ce point, que la croissance de l'établissement concerne surtout la maternelle et les petites classes de l'élémentaire. Il rappelle que c'est aux enseignants d'améliorer le niveau de langue des élèves.

Les inspections faites dans notre établissement ont été positives. Le fait de gagner en qualité doit être une préoccupation constante.

Des moyens ont été mis en place dans notre établissement pour aider les élèves à s'intégrer à notre système. Au primaire, 1 poste et demi de FLESCO a été mis en place.

Jusqu'à présent, les résultats à nos examens sont toujours très bons et ont toujours été très bons (100% de réussite au baccalauréat).

Suite à la demande de Mme Dessi sur les moyens mis en œuvre pour aider l'accueil de ces nouveaux élèves, Mme Delaigue propose de se réunir. Elle précise que son avis est partagé par plusieurs enseignants, y compris certains nouveaux. Particulièrement l'année dernière en situation de COVID. Nous devons avoir une réflexion commune et ne pas s'appuyer seulement sur les enseignants. Avant une sélection été faite à l'entrée, il faudrait y réfléchir pour nos nouveaux élèves.

Le proviseur propose une analyse poussée et concrète sur le système de sélection. Sur quels niveaux doit-elle être faite ? Par exemple, sur les niveaux PS et MS en maternelle, ça n'a pas de sens.

Par contre, pour les entrées au niveau 2nde et 1^{ère} oui on ne peut pas faire rentrer tous ceux qui le souhaiteraient. L'élève doit être armé pour rejoindre l'établissement lorsqu'on est pas du tout francophone.

Mme Dessi propose d'y réfléchir également en tant que parents.

Mme Helleman, au Conseil d'Administration confirme qu'en tant que parent d'élève, on l'entend également. Certains parents d'élèves ghanéens sont désabusés. Parents déçus car complètement anglophones.

M Ballieu rappelle de faire attention au contexte particulier avec l'enseignement à distance. Ce sujet serait à travailler dans le cadre de la réflexion sur le projet d'établissement. Suite à la demande de Mme Langefeld, M Ballieu confirme la possibilité pour les parents de participer à cette réflexion.

La direction rappelle au conseil d'établissement que des évaluations ont été mises en place pour valoriser le niveau des élèves comme par exemples les évaluations APTIS. On a un niveau atteint en anglais en CM2 que de très nombreux établissements n'ont pas. Des choix pédagogiques ont été faits et ils portent leurs fruits.

Suite à la demande de Mme Blaizot, M Ballieu confirme que l'augmentation d'élèves ghanéens est en croissance depuis 10 ans, et actuellement particulièrement sur le niveau « maternelle ».

Dispositif d'accueil d'élèves ghanéens :

- Les faire entrer sur les petites classes
- Augmentation du dispositif FLESCO : de 1 poste à 1 poste et demi et renforcé sur GS, CP, CE1, CE2. On peut penser à 2 postes.
- Activités périscolaires : anglais pour les francophones et français pour les anglophones.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

VOIR DOCUMENT JOINT

Bilan sur la carte des emplois et le recrutement

Résidents :

Un poste non pourvu (RES1)
Deux postes de PE pourvus
Trois postes de RES2 pourvus (Lettres, Maths, SES)

PDL :

Quatre postes de PE (Mmes Gachon, Soulard, Marchisio, Konan)
Un poste d'enseignant d'Anglais (Mmes Longueville, Violleau, Piat)
Un poste de FLESCO (Mme Levesque)

Effet COVID :

Difficultés de recrutement (SIB, Arts)
Désistement d'un professeur d'anglais
Démission du professeur de FLESCO

Nous avons eu une rentrée à 100% en distanciel jusqu'à un retour des élèves de 4^e, 3^e, 1^e et Tle depuis le 5 octobre. Tous les autres élèves (primaires, 6^e, 5^e et 2nde) rentreront normalement dans notre établissement en janvier 2021.

Au niveau pédagogique, nous avons eu quelques évolutions :

- 1) Pas de professeurs d'arts plastiques donc :
 - a. 2h de musique pour les 6^e, 5^e et 4^e
 - 1h Histoire des arts en 3^{ème}
- 2) DNL : 1h d'histoire en anglais niveau 4^{ème}
- 3) Mise en œuvre de la réforme du lycée en classe de Terminale, notamment oral de fin d'année.
- 4) Ouverture de la section internationale britannique à l'élémentaire : 1/3 des élèves du CP au CM2

Perspectives 2021

- ½ poste d'enseignant Arabe (élémentaire, LV2 Collège, LV3 Lycée) : 20% de nos élèves parlent couramment arabe et cela peut être également très intéressant pour les non arabophones.
- 1 poste d'orthophoniste : aide au suivi d'élèves en PAP et conseil aux enseignants.
- Un poste chargée de communication

Nous avons aujourd'hui des candidats :

Arabe : 5
Orthophoniste : 1
Chargé de communication :

Mme Delaigue et Mme Coles s'accordent à dire qu'il est difficile de trouver des contrats locaux en partie en raison du package financier. Il serait bénéfique d'avoir des conditions plus attractives pour les contrats locaux.

Demande de Mme Dessi sur l'assiduité des élèves pendant cette période d'enseignement à distance :

Mme Castre précise qu'il n'y a pas d'élèves en décrochage. Les élèves sont suivis par les professeurs principaux et la CPE. Des aides ont été mises en place notamment sur le niveau 6^{ème} sur les outils informatiques lorsque cela était demandé. Le travail des enseignants est remarquable, ils suivent leurs élèves de manière assidue, tant sur le travail que la présence aux visioconférences

Mme SAKO pour le primaire confirme qu'il n'y a pas de décrochage. Les enfants, pour une grande majorité fournissent des travaux réguliers. Les enseignants sont très assidus et ont aidés les parents lorsque c'était nécessaire. M Huc, PE vient en aide aussi bien aux parents, aux enfants non francophones.

Mme Dessi s'accorde également sur la qualité et l'implication du travail des enseignants. Elle interroge également les enseignants sur les élèves en PAP. Comment les adaptations peuvent – elles être faites pour chaque enfant ?

Mme Sako précise que les parents des enfants en PAP ont été reçus en primaire et une aide a été apportée.

Au secondaire, 13 PAP ont été mise en place cette année et (les parents ont été vus), aux vues de bilans orthophoniques. Les enseignants ont tous été informés. En distanciel, les traces écrites sont données plus facilement.

Mme Delaigue félicite l'embauche d'une orthophoniste car les professeurs n'ont pas tous été formés.

Mme Dessi précise que sauf erreur de sa part des formations sont disponibles en ligne pour les enseignants dans le cadre de leur formation continue.

M Ballieu suite à la demande de Mme Dessi informe qu'un plan de formation sur la gestion des dyslexiques va avoir lieu. Avec comme dit précédemment, l'embauche d'une orthophoniste à temps plein pour prise en charge des élèves et accompagnement des enseignants.

Mme Castre précise qu'il y a aussi plus de difficultés pour les enfants en distanciel bénéficiant de la présence de l'AVS car avec la situation sanitaire actuelle, les AVS ne sont plus disponibles, elles sont parties du territoire ou doivent s'occuper de leurs propres enfants.

6) Présentation du Compte Financier 2019

Madame BOURGET présente, suite au vote du Compte Financier 2019, les modificatifs apportés à l'exécution budgétaire 2019 qui avait été présentée lors du Conseil d'Etablissement du 17 juin 2020, Ci-joint l'exécution budgétaire 2019 modifiée.

7) Adoption du dispositif des devoirs (enseignements de spécialité) de Terminale de samedi matin.

En premier lieu, le Proviseur précise que l'établissement a souhaité offrir à ses élèves 6 enseignements de spécialité différents en Terminale alors que les élèves ne sont que 29. Cette année, les emplois du temps ne permettent donc pas de placer les devoirs d'entraînement au Baccalauréat le mercredi matin comme les années précédentes.

Nous proposons donc un système de devoir pour les enseignements de spécialité le Samedi matin.

Mme Delaigue trouve que nous prenons trop de temps aux élèves car certains travaillent également le mercredi après-midi. Ils n'ont plus le temps pour leur vie privée.

M Ballieu rappelle que beaucoup de lycée en France travaillent le samedi matin. Il y a des choix à faire et les élèves doivent se préparer à l'examen puis au rythme de l'enseignement supérieur.

Quand on regarde les écoles prestigieuses on ne s'interroge pas sur la somme de travail pour les élèves. C'est un bien pour les élèves. Sans cela, nous allons avoir du mal à maintenir notre niveau de préparation.

Six samedis matin sont proposés cette année.

Mme Longueville et Mme Langefeld trouvent normal d'avoir des devoirs le samedi matin afin que les élèves puissent bénéficier de devoirs d'entraînement type baccalauréat

OUI 12

NON : 1

ABSTENTION : 1

Adopté

8) Compte rendu des réunions du conseil pédagogique et conseil d'école

Compte rendu du conseil d'école

VOIR DOCUMENT JOINT

Tous les premiers lundis du mois, Mme Sako recevra 3 parents pour répondre aux parents

Compte rendu du conseil pédagogique

VOIR DOCUMENT JOINT

9) Adoption du plan annuel d'éducation à l'orientation 2020 – 2021

Mme Dessi remercie Mme Violleau pour son travail. Néanmoins, elle regrette qu'il n'y ait pas d'approches thématiques, s'appuyant sur la Convention Interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif pour la période 2019-2024 .

Il est dit qu'il faut sensibiliser à l'égalité des sexes. On n'a pas vu d'encouragements à des métiers réservés aux hommes alors que ça fait partie des objectifs du parcours avenir.

De même pour une thématique sur le handicap permettant de sensibiliser les élèves/collégiens/lycéens aux handicaps ou différences et aux métiers accessibles aux personnes vivant avec un handicap ou un besoin particulier.

10) Calendrier prévisionnel 2020 – 2021

Calendrier des examens

VOIR DOCUMENT JOINT

Calendrier des évènements

VOIR DOCUMENT JOINT

Mme DESSI souhaiterait, dans les évènements, une sensibilisation à la différence en milieu scolaire.

11) Questions diverses

a) Des conditions de la reprise de l'enseignement en présentiel, dans l'hypothèse d'une réouverture en janvier

Le Proviseur confirme qu'il devrait y avoir la reprise pour tous nos élèves à partir de Janvier. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur cette reprise par rapport au dernier discours du président sur la situation sanitaire dans le pays.

On travaille sur un protocole de ré ouverture, avec notamment des récréations décalées et des pauses méridiennes décalées. Les maternelles feraient des journées continues et ne déjeuneraient pas dans l'établissement. Le port du masque sera obligatoire à partir de 6 ans.

Le protocole va évoluer en fonction de l'évolution des directives du gouvernement ghanéen et des débats dans les instances qui vont être réunies (conseil des maîtres, CE) pour sa validation.

b) Des cours privés donnés par des professeurs du LFA à certains élèves ;

Mme Dessi interroge le conseil d'établissement sur les cours donnés par certains des professeurs rémunérés par les parents. Est-ce que l'administration est informée ? est-ce que cela est permis ?

Le Proviseur précise que concernant les résidents, le cumul d'activité est interdit sauf sur une autorisation spéciale du directeur de l'AEFE et du poste diplomatique. La circulaire à ce sujet a été affichée en salle des professeurs et figure en accès libre sur le site de l'AEFE.

En ce qui concerne les contrats locaux, le Proviseur invite à soumettre la question à l'employeur des enseignants, c'est-à-dire l'APE. La commission RH du Conseil d'Administration sera saisie de la question afin de savoir ce qui est prévu dans les contrats locaux.

M Ballieu, pour répondre à Mme Longueville, précise qu'il est préférable pour les enseignants, de demander à la Direction avant de donner des cours particuliers.

Mme Dessi insiste sur une rupture d'égalité car certains professeurs des écoles donnent des cours privés à certains enfants sur les heures où les professeurs sont censés travailler avec leur classe (exemple : à 11h ou 13h). Elle conçoit qu'il est difficile dans ce contexte de définir des horaires de travail et que les professeurs ne peuvent pas être disponibles à toute heure.

Les représentants des enseignants du second degré insistent sur la différence entre proposer des cours pour des enfants de la part des enseignants ou le fait de répondre à une demande des parents.

Mme Dessi ne comprend pas la pertinence de cette différenciation et rappelle que c'est certainement parce qu'il y a une demande des parents qu'il y a une offre de certains enseignants.

Il est rappelé qu'un enseignant travaille également en dehors de ses heures de face à face pédagogique.

En période de COVID, Mme Sako précise que les enseignants ont beaucoup plus de travail qu'en présentiel.

Mme Delaigue précise que le plus important est que le travail soit fait. L'inégalité réside également entre les enfants qui ont des tuteurs à la maison et les autres.

Mme Longefeld précise que ce point a été abordé par très peu de parents.

Ce point peut nuire à l'image de l'établissement. Nous sommes conscients des améliorations mises en place. Est-ce que si certains enseignants sont prêts à le faire, avoir des groupes de travail ?

Beaucoup d'enseignants prennent déjà des groupes en séparé ou parfois des élèves seuls en visioconférences pour les aider au maximum.

M Ballieu conclut avec les deux points ci-dessous :

- 1) Pour les résidents : le cumul d'activité est interdit sans une autorisation obtenue auprès de l'AEFE.
- 2) Les personnels en contrat local n'ont pas le même statut. La commission RH devra indiquer ce qui est prévu pour les enseignants sous contrats locaux. La question de la déontologie prévaudra dans la réponse apportée.

La direction n'avait pas connaissance de cours privés.

Le devoir de mettre en place une pédagogie différenciée doit permettre de répondre aux besoins des élèves. On ne peut pas payer doublement une prestation qui doit être prise en charge par l'établissement.

c) De la prise en charge des enfants à besoins particuliers ou en difficulté dans le cadre de l'enseignement à distance : Vu précédemment.

Début : 15 H

Fin : 18H25



Rédactrice

Delphine CASTRE



Co-rédactrice

Astrid ~~FROELICH~~ *DESSI*



Proviseur

David BALLIEU